

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE
Reçu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/103

**Thème : DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC 7**

**Objet : C.I.P.P.A. :
Approbation rapport
d'activités 2017.**

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 21

**Nombre de
suffrages
exprimés : 32**

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc .

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à JIMENEZ Claude;
GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
DJEFFAL Mohamed donne pouvoir à PROREL Alain;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Yvon AIGUIER

1 - HISTORIQUE

Le CIPPA (Centre international de préparation physique en altitude) a véritablement démarré ses activités en novembre 1985 par la création de la régie autonome (régie municipale avec autonomie morale et financière) et a reçu ses premiers stagiaires début 1986.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées aux charges de fonctionnement du CIPPA car auparavant certains postes étaient pris en charge par la D.D.J.S. (Directeur de 1987 à 1988) ou la Mairie (Directeur de 1989 à 1992 ; gestionnaire de 1987 à 1992 et demi-poste d'agent comptable de 1987 à 1998).

2 - LA STRUCTURE AUJOURD'HUI

C'est un établissement comprenant 120 lits pour 42 chambres, une salle restaurant de 140 places, une salle pédagogique de 100 places, une salle de musculation avec sauna de 180 m², un bar, une salle de massage, 3 bureaux dont un pour l'économat, une cuisine avec des réserves et employant 7 personnes en contrat à durée indéterminée :

La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année. Un nouveau partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Hautes-Alpes pour l'accueil des stagiaires du CRET en novembre empêche la fermeture annuelle

3- BILAN D'ACTIVITE ET FINANCIER 2017 :

3.1 - Activité.

Les difficultés de remplissage ressenties depuis quelques années notamment pour les stages sportifs ont été accentuées en 2017 par la dénonciation par l'association du CBGA et société ICI VOYAGES de la convention qui nous liee pour l'accueil des séjours de géologie. Ainsi c'est 628 séjours pré-réservés par ICI VOYAGES pour le printemps 2017 qui ont été annulés soit une perte de recettes de 40 000,00 €.

L'accueil des classes de géologie a pu être reconstruit, grâce au partenariat et aux excellentes relations mis en place avec le centre de géologie de l'Oisans.

Sur l'automne 2017, le CIPPA a réalisé 2 852 journées stagiaires ce qui représente un chiffres d'affaires de 115 506,00 €.

3.2 Finances

Le compte de résultats de l'année 2017, présente un déficit de 11 088,00 € alors qu'il était de 56 626,00 en 2016.

La trésorerie atteint son niveau le plus bas au 31 décembre 2017, soit 9 442,00 euros et la solvabilité à court terme devient une préoccupation importante, puisque les dettes éligibles à cette date représentent 105 000,00 €.

La commission consultative des services publics locaux réunie le 21 juin 2018 a émis un avis favorable.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport de l'exercice 2017.

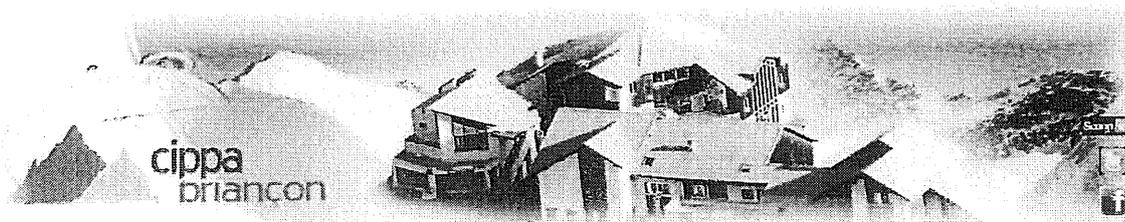
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2018

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE
Reçu le 12/07/2018



C.I.P.P.A

Centre International de Préparation Physique en Altitude

COMPTE RENDU D'ACTIVITE

ANNEE 2017



AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE
Regu la 12/07/2018



Sommaire

- 1 – Historique
- 2 – But et objet de la structure
- 3 – Statut juridique
- 4 – Présentation de la structure
- 5 – Le personnel
- 6 – Le bilan d'activité et financier de l'année 2017
Budget réalisé 2017
- 7 - La salle de musculation

ANNEXES

- 1 – Statuts du CIPPA
- 2 – Projet éducatif du CIPPA

1 – HISTORIQUE

Sous la municipalité de M. Paul DIJOUR, il avait été projeté de réaliser une structure d'accueil pour les sportifs de haut niveau.

En fin de mandat les travaux ont débuté, le mandat suivant a vu l'arrivée de l'équipe menée par Monsieur DE CAUMONT Robert. Une interruption des travaux a eu lieu pendant une année. Le temps de la réflexion de la nouvelle équipe dirigeante. Décision a été prise de continuer le projet prévu et de l'améliorer dans sa conception.

En effet sur le nouveau projet était projeté un véritable « village d'accueil ». Le bâtiment existant était utilisé uniquement pour l'hébergement des stagiaires, un bâtiment à l'entrée (Local Club Rugby ancienne base de Canoë Kayak) devant servir d'accueil/secrétariat, un autre bâtiment devant être réalisé pour la restauration et des villas annexes pour l'hébergement. Ce projet n'a pas été réalisé et seulement le bâtiment en cours de réalisation a été terminé. Peu après, un autre bâtiment a été réalisé, celui-ci avait pour vocation la mise en place d'un centre - médico sportif et l'utilisation de la partie sommitale pour un logement de fonction du gardien.

4 novembre 1985 : Création de la Régie autonome du Centre d'oxygénation.

Le centre a ouvert aux premiers stagiaires au début de l'année **1986**.

Dans les premières années de son fonctionnement, une partie des charges de personnels n'étaient pas imputables aux charges de fonctionnement du CIPPA, mais soit à la direction de la Jeunesse et des Sports (Directeur en 1987 et 1988), soit à la Mairie de Briançon (Directeur de 1989 à 1992, le gestionnaire de 1987 à 1992 et l'agent comptable de 1987 à 1998 sur un ½ temps).

Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées sur les charges de fonctionnement du CIPPA.

Les grandes dates :

En 2000 **Création d'un bâtiment annexe comprenant :**

- Une salle restaurant de 140 places
- Une salle de réunion de 80 places.
- Une salle de remise en forme (180 m²)
- Saunas
- Un bar
- Une salle de massage
- Deux bureaux pour les chefs d'équipe stagiaires.
- Un bureau économat.
- Cuisine et réserves cuisine.



En 2005**Extension et restructuration du bâtiment A**

- Douze chambres nouvellement créées
 - Quatorze chambres réhabilitées.
- Soit un total de 26 chambres rénovées.

En 2006**Reprises travaux du bâtiment A . (Automne 2006)**

Ces travaux étant programmés pour la reprise des travaux mal réalisés ou en cours de finition.

En 2007**Restructuration Bâtiment B**

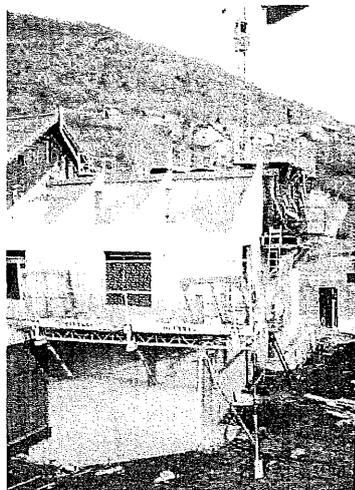
Cette restructuration était programmée du mois de septembre au mois de décembre 2007 .

Le 19 avril 2007 un courrier de Monsieur MAFFEO Philippe en qualité d'adjoint au Maire délégué aux travaux nous informait que cette opération était suspendue. La moitié de l'ancien bâtiment, soit 16 chambres (65 lits).



Démolition de la coursive - 4 mars 2005

Démolition coursive



Extension du Bâtiment A



Chambre restructurée



Extension hébergement

2 – BUT ET OBJET DE LA STRUCTURE

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

D'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,
De faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,
D'assurer :

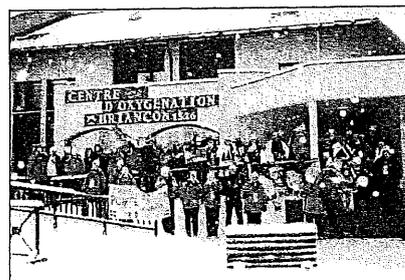
- L'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- L'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.
- La mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.

L'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.

3 – STATUT JURIDIQUE

Depuis son ouverture la structure juridique choisie est la « Régie Municipale avec l'Autonomie Morale et Financière ».

Un conseil d'administration mis en place par le Conseil Municipal de Briançon, gère la structure. Il propose le choix d'un directeur qui est nommé par délibération du conseil municipal, il propose également un agent comptable public au Préfet.



4 – PRESENTATION DE LA STRUCTURE.

La structure du CIPPA est répartie sur 2 800 m² et comprend :

- **Un espace d'hébergement**

Deux bâtiments séparés permettant une meilleure gestion des groupes.

Le Bâtiment A (restructuré) comprenant 58 lits pour 26 chambres.

Soit 7 chambres de 2 personnes (Twin)
 8 chambres de 1 personne (single)
 8 chambres de 3 personnes
 3 chambres de 2 + 2 personnes

Le Bâtiment B (non restructuré), comprenant 62 lits pour 16 chambres.

Soit 1 chambre de 1 personne
 1 chambre de 2 personnes
 2 chambres de 3 personnes.
 9 chambres de 2 + 2 personnes
 2 chambres de 3 + 2 personnes
 1 chambre de 4 + 3 personnes

Toutes les chambres sont équipées de douches et de toilettes.

- **Un espace restauration.**

L'espace restauration comprend

- une salle de restaurant pouvant accueillir 140 personnes.
- une réserve alimentaire équipée avec chambres froides positives et négative.
- un bureau dédié à l'économat.
- des vestiaires dédiés au personnel.
- une cuisine spacieuse équipée entièrement en 2002.

- **Des espaces communs.**

- **Salle pédagogique**

Cette salle d'une capacité de 100 personnes est équipée avec vidéoprojecteur, rétroprojecteur, grand écran, sonorisation.

- **Bar**

Capacité d'une quarantaine de personnes, le bar est entièrement équipé avec un matériel professionnel.

- **Salle de musculation**

Une salle de musculation de 180 m² est équipée avec du matériel performant (Technogym et Concept)

- **Salle de massage**

Une salle de massage comprenant deux tables ainsi qu'une lampe infra-rouge. Cette salle est équipée de lavabo ainsi que d'un chauffage autonome permettant d'accueillir des athlètes dans de bonnes conditions.

- **Salle ski nordique pour les scolaires de Briançon.**
Une salle est mise à la disposition des moniteurs de sports municipaux afin de stocker le matériel de ski nordique utilisé pour les activités des pleins airs primaires et de l'école municipale de la ville de Briançon.
 - **Salle de jeux.**
une salle de jeux comprenant un babyfoot et une table de tennis de table.
 - **Salle de rangement et stockage de matériel.**
Des salles permettant le rangement, l'entretien du matériel ski l'hiver et vélo l'été sont situés dans le sous-sol du bâtiment B et A.
 - **Une buanderie**
Une buanderie équipée d'une machine à laver professionnelle permet le petit lavage du centre et le lavage du linge des stagiaires pour les longs séjours.
 - **Une salle de réunion**
Une salle de réunion en sous-sol pouvant accueillir une trentaine de personnes.
 - **Une salle détente TV**
Située près de l'accueil du CIPPA, cette salle dispose d'un équipement bar léger et d'un écran plasma de grandes dimensions.
Accès sur la terrasse extérieure, c'est un lieu de vie apprécié des stagiaires.
 - **Une salle mise à disposition du personnel municipal.**
Située près du Centre Médico Sportif, cette salle est réservée au fonctionnement des agents municipaux du Pôle sports et santé.
- **Des espaces permettant le travail du personnel**
 - un atelier
 - un garage avec espace rangement
 - un local pour les archives
 - des réserves aux étages permettant le stockage du linge et des produits d'entretien quotidien.
 - Une grande réserve entretien.
 - Un appartement de fonction situé au premier étage du centre-médico sportif permettant le logement du personnel sécurité incendie.
 - **Des locaux techniques**
 - un local où est situé le transformateur du chauffage de base.
 - Deux chaufferies (ancien et nouveau bâtiment).
 - Des combles (VMC)
 - Machinerie ascenseur

5- LE PERSONNEL.

Le centre emploie **sept** personnes en contrat à durée indéterminée dont une personne à 32 heures et une à 15 heures. Il y en avait douze il y a deux ans.

Des économies importantes sur la masse salariale, qui sont liées à une adaptation en rapport avec le remplissage du Centre.

La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année. Il n'y a plus de fermeture annuelle de la structure contrairement aux années antérieures où il était possible de fermer 15 jours durant le mois de novembre.

En effet, un nouveau partenariat avec la CCI concernant le réceptif des stagiaires du CRET, nous demande d'accueillir les stagiaires sur le mois de novembre.

L'annualisation du temps de travail permet de conserver des emplois en CDI.

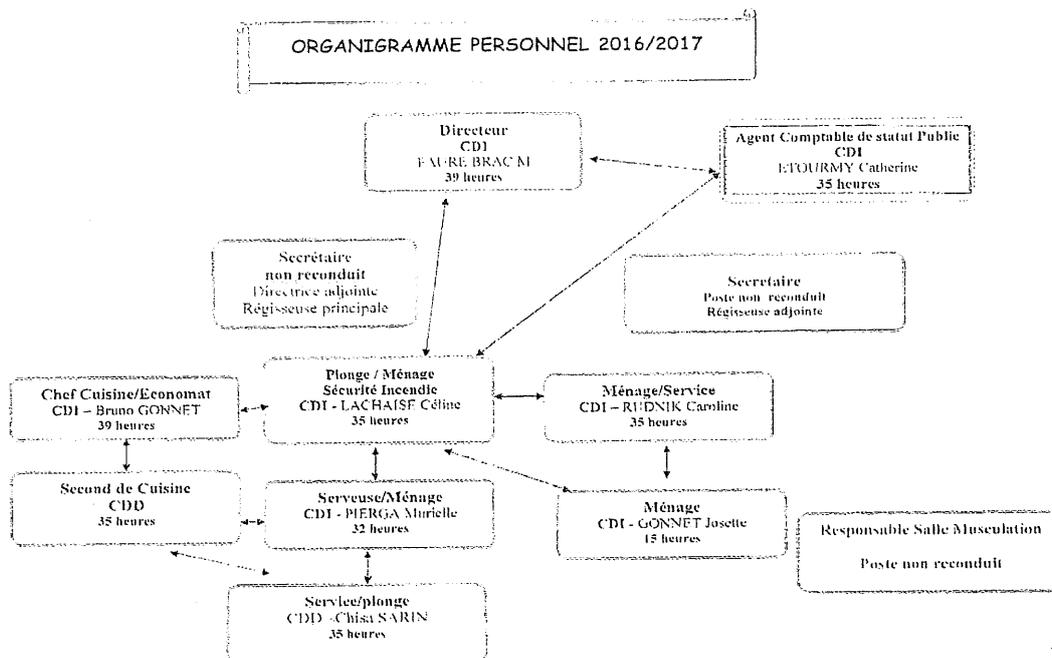
Afin de solder en partie les congés payés des employés et de faire récupérer les heures supplémentaires réalisées lors de remplissages importants du centre, nous devons faire appel à du personnel en CDD, les postes pourvus sont ceux de second de cuisine, plonge et service salle..

Comme nous pouvons le constater à la vue de l'organigramme ci-joint, nous fonctionnons à flux tendu concernant le personnel et nous n'avons pas de marge de manœuvre lorsque le personnel est absent (maladie ou congés).

Il faut remercier les membres du personnel qui acceptent une grande polyvalence afin d'adapter les charges de travail en fonction de la demande.

Avec la réalisation de l'extension en 2002 (Restaurant-musculation-salle réunion-bar) et l'extension des chambres en 2005, nous fonctionnons avec un effectif très réduit par rapport à notre fonctionnement antérieur à l'année 2002.

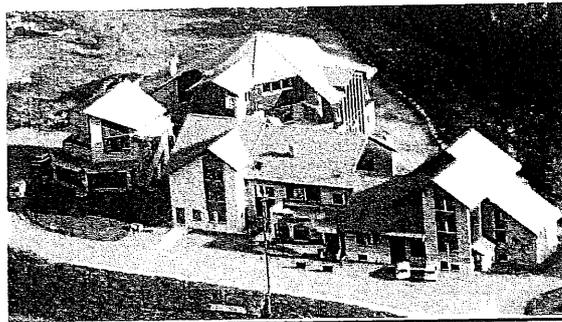
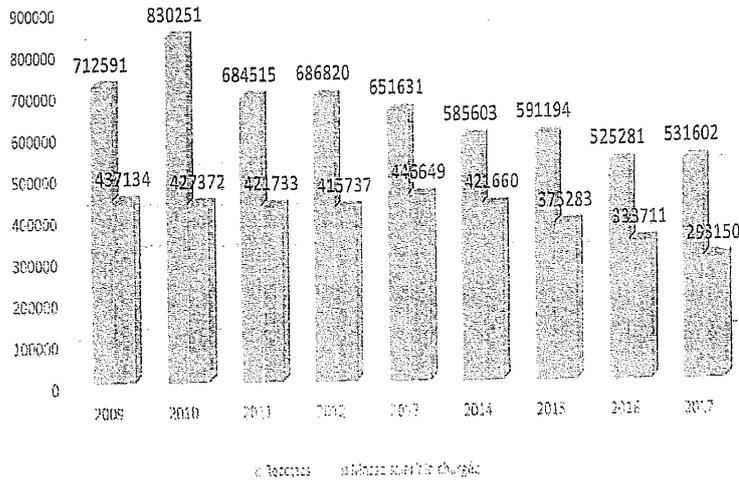
Les surfaces à entretenir (chambres, communs, restaurant, salle de musculation) représentent un total de plus de 3000 m².



Masse salariale et recettes

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Recettes	712591	830251	684515	686820	651631	585603	591194	525281	531602	5790483
Masse salariale chargée	437134	427372	421733	415737	446649	421660	375283	333711	293150	3572429
(Masse salariale chargée/recettes)*100	61%	51%	62%	61%	69%	72%	63%	64%	55%	62%

Masse salariale (en €) et recettes (en €)



6 – LE BILAN D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'ANNEE 2017

Activité.

Au cours des derniers exercices l'évolution des recettes sont les suivantes :

- 2017 : 531 602 €
- 2016 : 525 281 €
- 2015 : 591 194 €
- 2014 : 585 603 €
- 2013 : 651 631 €
- 2012 : 686 820 €
- 2011 : 684 515 €
- 2010 : 830 251 € (meilleure année du CIPPA et année de référence).

Le contexte est difficile, les négociations commerciales sont rudes et la concurrence s'accroît. D'autant que certaines structures en concurrence directe avec le CIPPA , bénéficie de subventions leur permettant d'appliquer une tarification basse.

Les points importants à souligner :

Les stages sportifs

De plus en plus difficiles à finaliser pour différentes raisons :

- Problème financier des associations sportives.
- Installations sportives pas toujours adaptées où non disponibles afin de concrétiser des séjours sportifs.
- Une adaptation permanente de tarification afin de pouvoir concrétiser la venue des stages.
- Installations sportives saturées à certaines périodes d'où un refus d'accueil des groupes souhaitant réaliser un stage sportif.

Les séjours de géologie.

Depuis de nombreuses années, les séjours de géologie sur des périodes creuses pour le remplissage du Centre (Mois de mai, juin, septembre et octobre) étaient une « manne » financière importante pour le fonctionnement du CIPPA sur l'année.

Un chiffre d'affaire entre 150 000 et 250 000 € était réalisé.

Depuis la reprise par la société ICI VOYAGES des séjours de géologie organisés par l'association du Centre de Géologie Alpine, le chiffre d'affaire réalisé par le CIPPA n'a cessé de diminuer.

Le tableau de fréquentation ci-dessous en témoigne

	NBRE JOURNEE STAGIAIRES		TOTAL JOURNEES STAGIAIRES PAYANTES	DIFF PAR RAPPORT A 2014
	ICI VOYAGES	CIPPA DIRECT		
2014		4 272	4 272	
2015	1 678	1 315	2 993	-1279
2016	1 930	1 565	3 495	-777
Prévisionnel 2017	628	923	1 551	-2721

Le prévisionnel 2017, concernant le nombre de journées pré-réserve par la société ICI VOYAGES n'est plus d'actualité car l'association du CBGA et la société ICI VOYAGES ont dénoncé la convention qui lie le CIPPA avec eux et donc nous avons perdu tous les séjours de géologie qui avait besoin de guides de géologie du CBGA.

Aucune discussion n'a été possible et cette dénonciation a été faite unilatéralement par la société ICI VOYAGES.

La dénonciation de la convention par le CBGA et ICI VOYAGES a été difficile à gérer car les séjours pré-réserve pour le printemps 2017 ont été annulés (40 000 € sur la période).

Sur l'automne, nous avons réalisé 2 852 journées stagiaires ce qui représente un CA de 115 506 €.

La reconstruction du réceptif des groupes de géologie s'est donc effectué sur l'année 2017. Nous étions dans l'obligation de reprendre à zéro un travail effectué durant de longues années.

Le partenariat et les excellentes relations que nous avons mis en place avec le **Centre de Géologie de l'Oisans** par l'intermédiaire de son responsable Monsieur Thierry GRAND a permis de reconstruire en partie l'accueil des classes de géologie sur l'automne 2017.

Pour l'année 2018, les réservations reviennent à leur état antérieur notamment sur la période forte des mois de septembre et octobre.

Concernant ce secteur sensible pour le fonctionnement annuel du CIPPA, une inquiétude existe avec la réforme du Baccalauréat qui devrait être effective en 2020. En effet, il semblerait que les « sciences et vie de la Terre » ne serait plus une priorité et deviendrait une option pour le baccalauréat. Cela impacterait ainsi fortement les séjours de géologie. A suivre.....

Contrainte sur l'éventuelle possibilité de vendre des produits « tout compris ».

De par notre statut, il n'est pas possible de vendre du « tout compris », aussi il était important de trouver des prestataires extérieurs pouvant nous « commercialiser ».

C'est le cas avec « France Sport International », « France Sport », « Sport Vacances formation » « Ensolia » « Relief Travel » etc..

Egalement des produits à destination des Comités d'Entreprise et des « tours autocars »

La formation professionnelle.

L'accueil de groupe dans le cadre des stages de formation professionnelle est l'axe de développement que le CIPPA cherche à développer actuellement.

Notre structure est adaptée afin d'accueillir ces séjours et pour en avoir fait l'expérience en fin 2016 et 2017 avec le CRET, c'est un axe de développement très positif et indispensable pour la survie du CIPPA.

Le partenariat mis en place avec la CCI , pour le réceptif en hébergement et restauration des stagiaires en formation au CRET, est intéressant mais ne génère pas un chiffre d'affaire important.

En effet, si l'on fait une moyenne sur la fin de l'année 2017 et le réceptif effectué pour le début de l'année 2018 cela représente un chiffre d'affaire de 25 000 €

Trois niveaux de prestations sont dispensés :

- L'accueil des stagiaires en formation (Pisteurs – Moniteurs de ski – Guides montagne – Cordistes – Cuisine)
- Convention sur trois ans avec l'Agence Française de la Biodiversité qui représente 4/5 stages de 4 jours/an.
- Convention CIPPA/CFAM (Centre de formation des accompagnateurs en moyenne Montagne) qui représente 8 sessions de 4 jours/an.

Le Briançonnais manque de structure d'accueil pour le réceptif des stagiaires venant en formation dans divers organismes, notamment la Fondation Seltzer. Ce sont pour la plupart des séjours de longues durées , la problématique reste notre tarification, qui reste encore trop élevée pour ce type de clientèle malgré des propositions de tarifs très attractifs.

Finances

Le déficit comptable au 31 décembre 2016 s'élève à 11 088 euros . Il était de 56 626 euros en 2016. Depuis l'année 2011, le déficit comptable cumulé du CIPPA atteint 292 000 € de pertes comptables.

La trésorerie atteint son niveau le plus bas au 31 décembre 2017 soit 9 442 €.
La trésorerie est une réelle préoccupation au quotidien car nous n'avons aucune marge de manœuvre et aucune possibilité d'investissement.

Le chiffre d'affaire a très légèrement augmenté de +1.2% soit en valeur absolu de + 6 231 €.

Les heures travaillées payées ont baissé de 19% soit -3018 heures.

Coût de revient et de rentabilité

Au 31 décembre 2017, 1 heure travaillé a rapporté 41 € au CIPPA en 2017 , contre 33 € en 2016. On peut constater une progression.

Mais le coût de revient global d'une heure travaillée s'élève à 44€ au lieu de 38€.

Il est dans ce cas difficile de ne pas générer des déficits.

Réflexion sur nos tarifs :

*A l'ouverture du CIPPA en 1987, le coût de la pension complète traduite en euros était de 34.76 €
Aujourd'hui, le tarif maximum de vente d'une pension complète est de 55.50 €.*

Soit une augmentation de 20.74 € sur 31 ans , ce qui revient à une augmentation de 0.66 €/an.

Sur le tarif des groupes scolaire (Géologie), le tarif est de 41.00 €, c'est une différence de 6.24 €/an sur la base du tarif de 1987. Ce qui représente une augmentation de 0.20 cts d'euros/an.

Les charges ayant augmenté de façon exponentielle , le maintien de l'équilibre financier est très compliqué.

Evolution des charges

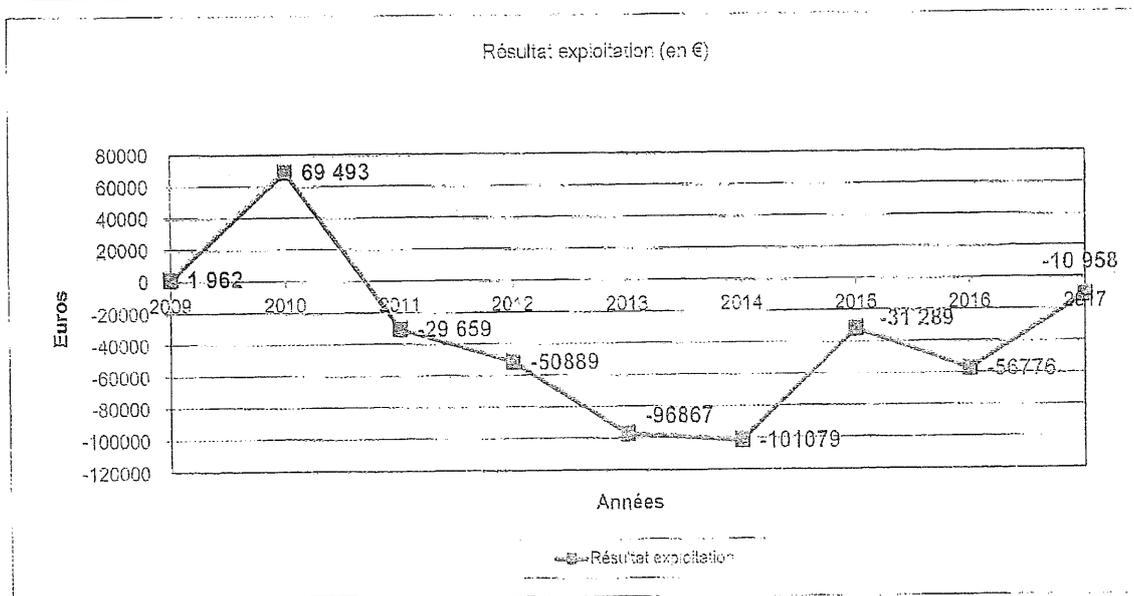
Les charges ont globalement diminué de 36 000 euros soit -6%.
La majorités des charges sont restées stables et maitrisées.

Conclusion

La trésorerie du CIPPA est très pré occupante au 31 décembre 2017 et des solutions s'imposent rapidement.
La gestion des effectifs existants pose des problèmes d'organisation.
La vétusté du bâtiment B 16 chambres pour 65 places pose également un problème de fonctionnement.
Le CIPPA ne dispose aujourd'hui d'aucune possibilité d'investissement.

Résultat exploitation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Recettes	712591	830251	634516	886320	651631	585303	591194	525281	531602	5799488
Résultat exploitation	1962	69493	-29659	-50889	-96867	-101079	-31289	-56776	-10958	-306062
Résultat exploitation en % des recettes	0%	8%	-4%	-7%	-15%	-17%	-5%	-11%	-2%	-5%



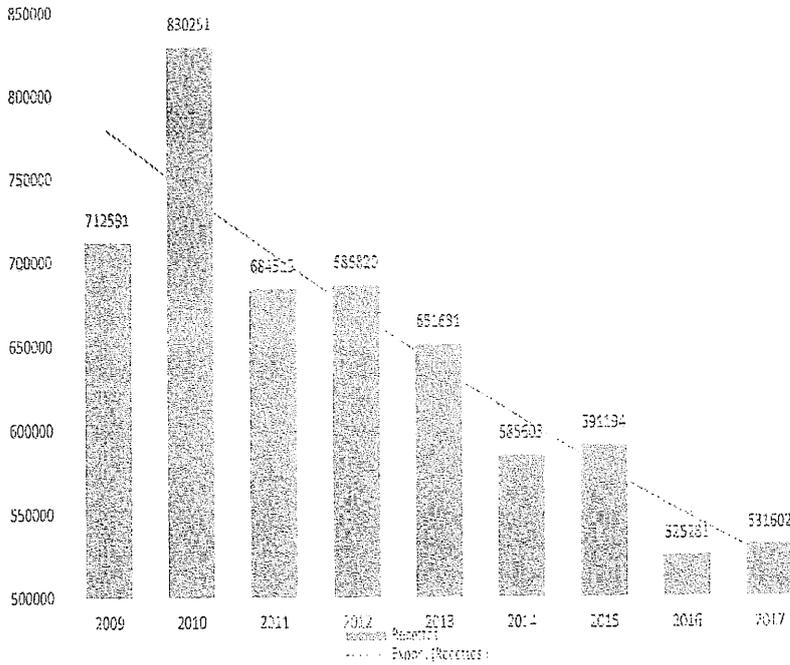
AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE
 Regu le 12/07/2018

Recettes entre 2009 et 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Recettes	712591	830251	684515	686620	651631	585603	591194	525281	531602	5799488

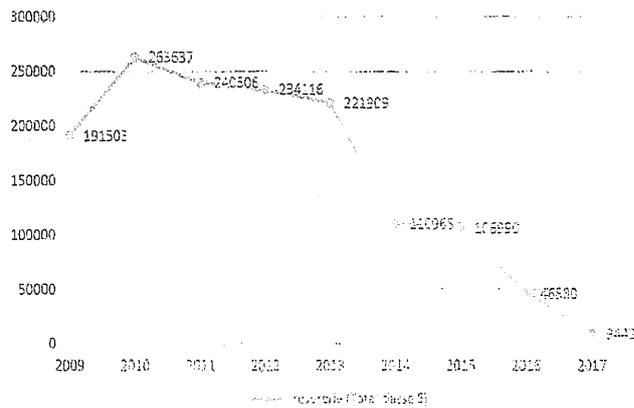
Historique des recettes (en €) entre 2008 et 2016



Trésorerie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Trésorerie (Total classe 5)	191503	263637	240506	234116	221909	110968	106990	46680	9442

Trésorerie (en €)



AR PREFECTURE

REDACTED INFORMATION
 2017-2018 0704-2018 0704 103-DE
 signé le 12/07/2018
 BRIANCON CEDEX

BUDGET REALISE 2017

RCICE 2017
 TION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2017	Ecart	Budget Réalisé 2017	RECETTES	Budget Primitif 2017	Ecart	Budget Réalisé 2017
Report à nouveau	0	37 175	37 175	Fonds propres et Réserves	32 155	0	32 155
00 Report à nouveau déficitaire	0	37 175	37 175	Fonds associatif et réserve	32 155	0	32 155
Subv. Investissement	0	0	0	11 Report à nouveau	0	0	0
00 Subv. Inscrites au résultat	0	0	0	110000 Report à nouveau bénéficiai	0	0	0
Prov. risques.charges	0	0	0	13 Subv. Investissem.	0	0	0
00 Prov. Risques charges	0	0	0	131000 Subv. Investissem.	0	0	0
Remboursement emprunts	0	0	0	16 Emprunts et dettes	0	0	0
00 Crédit agricole	0	0	0	164100 Emprunt	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	3 198	3 198	28 Dotation amortissement	402 131	-19 265	382 866
00 Frais établissement	0	0	0	280100 amort. frais établt	0	0	0
00 concession	0	3 198	3 198	280500 amort concession logiciel	0	3 198	3 198
				281510 amort. i.t.m.o.i	59 317	-6 390	52 927
Immobilisations Corporelles	418 832	-21 951	396 881	281810 amort. inst.agencet.amé.	176 402	-185	176 217
00 I.T.M.O.	63 825	-6 392	57 433	281820 amort. mat. transport	19 000	0	19 000
00 Inst. Agencement aménag.	187 671	-195	187 476	281830 amort. mat. bureau	12 880	-474	12 406
000 Matériel transport	19 000	0	19 000	281840 amort. mobilier	134 349	-15 545	118 804
000 Matériel bureau	13 804	-650	13 154	281880 amort. Autres matériel	183	131	314
000 Mobilier	134 349	-15 545	118 804				
000 Autres matériels	183	831	1 014				
Stock	0	5 215	5 215	39 Stock			283
00 Stock	0	5 215	5 215	397000 Stock			283
Excédent de trésorerie				Excédent de trésorerie	0		27 164
Excédent de trésorerie	15 454						
	434 286	8 183	442 469		434 286	8 183	442 469

Président,
 YVON YVON


 VANTURE Bruno

CLAUDE BENEZ

BORGIS Francis


 DU CHAFFAUT Gilles

LIBERELLE Marc


 VALDENAIRE Catherine

les membres du conseil d'administration,

BOURBON Christian


 FABRE Mireille

GRYZKA Romain


 VERSTRAET Grégory

CIUPPA Marcel


 JALADE Jacques

ROMAIN Manu

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE
CENTRE D'OXYGENATION
Recu le 12/07/2018

BUDGET REALISE 2017

EXERCICE 2017

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2017	Ecart	Budget Réalisé 2017	RECETTES	Budget Primitif 2017	Ecart	Budget Réalisé 2017
Achats	115 931	24 767	140 698	70 Ventes	529 913	1 689	531 602
02200 Fournitures consommables	2 049	209	2 258	706100 Hébergement/restauration	420 963	64 251	485 214
02220 Produits entretien	4 328	453	4 781	706100 Hébergement/restauration	102 000	-76 490	25 510
02600 Consignes	0	0	0	706200 Bar	0	2 829	2 829
03100 Variations stock mat. 1ere	0	-496	-496	706400 Divers	0	94	94
03700 Variations stock march	0	0	0	708100 Recettes pédagogiques	0	11 087	11 087
04000 Frais et mat. pédag	1 000	9 521	10 521	708200 commissions et courtages	150	33	183
04001 Analyse vétérinaire	500	156	656	708300 Cotisations salle muscu.	0	0	0
06100 Gaz	20 000	4 425	24 425	708310 Location sauna	0	120	120
06110 Electricité	20 000	-858	19 142	708330 Location de salles	1 800	1 210	3 010
06120 Eau	5 000	2 679	7 679	708331 Loc. salle musculation	5 000	-1 650	3 350
06140 Carburant	50	-50	0	708350 Mise à dispo du bus	0	205	205
06300 Fourn. petit équip.	1 244	903	2 147	708810 Partenariat sportif sponsoris	0	0	0
06310 Fourn. de déco.	60	38	98				
06400 Fourn. de bureau	1 200	144	1 344				
07000 Alimentation	60 000	7 285	67 285				
07200 Boissons bar	500	356	856	74 Subventions	0	0	0
07400 Achats divers	0	0	0	740000 Subventions	0	0	0
09000 R.R.R. Galland	0	0	0				
Services extérieurs	57 965	11 174	69 139	75 Autres produits	0	362	362
11000 Sous-traitance/relais Ratier	0	2 881	2 881	758000 Produits divers	0	46	46
11100 Blanchisserie	11 000	-300	10 700	758100 Retenue d'arrhes	0	317	317
3200 Location immobilière	12 000	0	12 000				
3500 Location matériel	3 193	-112	3 081				
15000 Entretien et réparation	0	0	0				
5200 Entr. rép. sur biens immo.	700	4	704				
5510 Entr. rép. sur biens mobiliers	5 000	246	5 246				
5520 Entretien matériel transport	100	-100	0				
5530 Entretien matériel bureau	0	0	0				
5600 Maintenance	16 500	6 580	23 080				
6000 Assurances véhicules	1 114	-364	750				
16100 Ass. Multirisques+divers	8 000	2 696	10 696				
18100 Documentation générale	358	-358	0				
Autres services extérieurs	15 055	-226	14 821				
21100 Personnel intérimaire	0	0	0				
2200 Commissions	0	0	0				
2600 Honoraires	6 336	766	7 102				
2610 Honoraire Avocat	1 500	-1 500	0				
2700 Frais d'actes et de contentieux	0	301	301				
23000 Annonces et insertions	2 131	20	2 151				
3400 Cadeaux clientèle(entrée mus	0	0	0				
3700 Publication	0	0	0				
3800 Divers (canal sat., canal +)	821	0	821				
3810 Partenariat sponsoring	0	0	0				
4100 Transport sur achats	0	0	0				
4400 Transport administratif	35	0	27				
5000 Dépl. Missions récept.	0	0	0				
6000 Frais postaux	220	116	336				
6200 Téléphone	3 492	-534	2 958				
6500 Téléphone portable		419	419				
7000 Services bancaires	100	46	146				
8100 Cotisations	420	140	560				

Président,

les membres du conseil d'administration,

AR PREFECTURE

005-210500337-20180704-20180704103-DE
 TRÉD'OXYGENATION
 Regu le 12/07/2018
 3 BRIANCON CEDEX

BUDGET REALISE 2017

Impôts et taxes	38 454	-2 079	36 375	76 Produits financiers	0	0	0
00 Taxe sur Salaire	19 385	-441	18 944				
00 Taxe apprentissage	1 478	-41	1 438	764000 Rev. valeurs mob.placem.	0	0	0
00 Formation continue	4 591	-301	4 290	765000 Escompte Obtenu	0	0	0
10 Frais formation continue	0	0	0	767000 Produit Net s/ Cession Vale	0	0	0
00 IFA	0	0	0	768000 Autres prod. financiers	0	0	0
10 Taxe professionnelle	0	0	0				
20 Taxe Habitation	7 000	-18	6 982				
00 Autres impôts et taxes	6 000	-1 278	4 722				
charges de personnel	304 219	-13 946	293 151	770000 Produits except.	0	20	20
00 Salaires	217 300	-5 907	211 393	771000 Produits except.	0	20	20
30 hrs cpt	0	0	0	771800 Débet Estienne	0	0	0
30 Indemn. Journaliere non soumis ch	0	0	0	772000 Prod. exploit. / ex. ant.	0	0	0
00 Congés payés	0	-5 288	-5 288	772700 Prod. except./ ex. ant.	0	0	0
30 Avantages en nature	0	0	0	775000 Prod. cession immobilis.	0	0	0
00 Remb/rémunérations	0	0	0	777000 Quote-part subv.invest.	0	0	0
00 Sécurité sociale	53 604	-292	53 312	778100 Remb. Détériorations	0	0	0
00 Retraite	16 534	-442	16 092	778800 Autres prod. except.(estienn	0	0	0
30 Adrea Mutuelle	0	0	2 877	778000 Produits exceptionnels	0	0	0
00 Chômage	8 692	-210	8 482				
00 Prévoyance	6 992	-2 782	4 210				
00 Cotis. Aux autres org. Soc.	0	-2 100	-2 100				
00 Médecine du travail	1 097	75	1 172				
00 Autre charge personnel	0	3 000	3 000				
autres charges de gestion	139	251	390	78 Reprises sur provisions	0	0	0
00 Redevances, concessions	139	-1	138	787000 Reprises / provisions	0	0	0
100 Créances irrécouvrables	0	0	0				
100 Charges diverses	0	252	252				
charges financières	0	0	0				
00 Intérêts des emprunts	0	0	0				
charges exceptionnelles	0	150	150	Transfert charges d'exploit.	9 747	9 860	19 607
100 Charges except.(+671800)	0	0	0				
100 Charge exceptionnelle cit irréc	0	0	0				
100 Pénalité, amendes fiscales	0	150	150	790000 Transfert de charges	5 000	488	5 488
00 Charges except/ex.ant.	0	0	0	791000 Loyer lachaize	0		
00 Val.comp.él.act.cédés	0	0	0	791100 Avant. Nourriture	4 747	-667	4 080
00 Autres charges exceptionn.	0	0	0	791200 Indemn. Journ.		5 238	5 238
100 Imm. Corporelles	0	0	0	791300 Avant. Logement		4 800	4 800
Dot. Amort. et provisions	7 897	58	7 955				
00 Dot.amort.des immo.	0	0	0				
100 Dot. prov. pour risques(eau)	0	0	0				
20 immo. Corporelles	7 897	-225	7 672				
30 Provis. Risque stock en cours	0	283	283				
Ident	0		0	Déficit reportable			11 088
	539 660	23 019	562 679		539 660	23 019	562 679

président,
 BUIER Yvon

BORGIS Francis

les membres du conseil d'administration,

BOURBON Christian

CIUPPA Marcel

VANTURE Bruno

DU CHAFFAUT Gilles

FABRE Mireille

JALADE Jacques

LENEZ Claude

LIBERELLE Marc

GRYZKA Romain

ROMAIN Manu

VALDENNAIRE Catherine

VERSTRAET Grégory

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE

Reçu le 12/07/2018

CENTRE D'OXYGENATION

Sagnes

3 BRIANCON CEDEX

BUDGET PRIMITIF 2018

RCICE 2018

TION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2017	Budget Réalisé 2017	Budget Primitif 2018	RECETTES	Budget Primitif 2017	Budget Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
Réserve	0	37 175	0	Réserve	32 155	32 155	32 155
00 Report à nouveau déficitaire	0	37 175	0	Fonds associatif et réserve	32 155	32 155	32 155
ubv. Investissement	0	0	0	11 Report à nouveau	0	0	0
00 Subv. Inscrites au résultat	0	0	0	110000 Report à nouveau			0
Prov. risques.charges	0	0	0	13 Subv. Investissem.	0	0	0
00 Prov. Risques charges	0	0	0	131000 Subv. Investissem.	0	0	0
Emprunts et dettes	0	0	0	28 Dotation amortissement	402 131	382 866	392 124
0 Crédit agricole	0	0	0	280100 amort. frais établt	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	3 198	6 198	280500 amort. Logiciel	0	3 198	4 198
00 Frais d'établissement	0	0	0	281510 amort. i.t.m.o.i	59 317	52 927	55 118
00 Concession, logiciel	0	3 198	6 198	281810 amort. inst.agencet.amé.	176 402	176 217	181 580
				281820 amort. Mat. Transport	19 000	19 000	19 000
				281830 amort.mat. Bureau	12 880	12 406	12 979
				281840 amort. Mobilier	134 349	118 804	118 804
				281880 amort. Autres matériel	183	314	445
Imm. Corporelles	418 832	396 881	405 881	39 Stocks	0	283	0
00 I.T.M.O.	63 825	57 433	57 433	Provision depreciation Stock	0	283	0
00 Inst. Agencement aménag.	187 671	187 476	196 476	Stock marchandises			
00 Matériel transport	19 000	19 000	19 000				
00 Matériel bureau	13 804	13 154	13 154				
00 Mobilier	134 349	118 804	118 804				
00 Autres matériels	183	1 014	1 014				
Stock	0	5 215	0				
00 Stock		5 215	0				
Excédent reporté	0	0	0	Excédent reporté	0	0	0
Déficit de trésorerie	15 454		12 200	Déficit de trésorerie		27 164	
Totaux	434 286	442 469	424 279	Totaux	434 286	442 469	424 279

président,

les membres du conseil d'administration,

JIER Yvon

BORGIS Francis

BOURBON Christian

CIUPPA Marcel

ANTURE Bruno

DU CHAFFAUT Gilles

FABRE Mireille

GRYZKA Romain

ADE Jacques

JIMENEZ Claude

LIBERELLE Marc

ROMAIN Manu

VALDENNAIRE Catherine

VERSTRAET Grégory

CICE 2018
N FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2017	Budget Réalisé 2017	Budget Primitif 2018	RECETTES	Budget Primitif 2017	Budget Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
ts	115 931	140 698	139 685	70 Ventes	529 913	531 602	579 781
Fournitures consommables	2 049	2 258	2 205	706100 Hébergement/restauration	420 963	485 214	569 318
Produits entretien	4 328	4 781	4 743	706100 Hébergement	102 000		
Consignes	0	0	0	706101 Repas		25509,8	2 508
Variations stock mat. 1°	0	-496	0	706200 Bar	0	2 829	381
Variations stock march	0	0	0	706400 Divers	0	94	34
Frais et mat. pédag.	1 000	10 521	5 000	708100 Recettes pédagogiques	0	11 087	5 000
Analyse vétérinaire	500	656	562	708200 commissions et courtages	150	183	100
Gaz	20 000	24 425	25 901	708300 Cotisations salle muscu.	0	0	0
Electricité	20 000	19 142	19 456	708310 Location sauna	0	120	0
Eau	5 000	7 679	7 010	708330 Location de salle	1 800	3 010	960
Carburant	50	0	50	708331 Location salle musculation	5 000	3 350	1 480
Fournitures petit équipement	1 244	2 147	2 101	708350 Mise à dispo du bus	0	205	0
Fournitures de décoration	60	98	100	708810 Partenariat sponsoring	0	0	0
Fournitures de bureau	1 200	1 344	1 480	708600 Bonis sur reprise emballages	0	0	0
Alimentation	60 000	67 285	70 467				
Boissons bar	500	856	609				
Achats divers	0	0	0	72 Immo. Corporelle	0	0	0
R.R.R. Galland	0	0	0	722000 Immobilisation	0	0	0
					0	0	0
ices extérieurs	57 965	69 139	68 397	74 Subventions	0	0	0
Sous-traitance/relais Ratier	0	2 881	0				
Blanchisserie	11 000	10 700	10 310	740000 Subventions	0	0	0
Location immobilière	12 000	12 000	12 000				
Location matériel	3 193	3 081	3 063				
Entretien et réparation	0	0	0	75 Autres produits	0	362	0
Entr. rép. sur biens immo.	700	704	710				
Entr. rép. sur biens mobiliers	5 000	5 246	5 035	758000 Produits divers	0	46	0
Entretien matériel transport	100	0	0	758100 Retenue d'arrhes	0	316,5	0
Entretien matériel bureau	0	0	90				
Maintenance	16 500	23 080	22 327				
Assurances véhicules	1 114	750	615				
Assurances multirisques	8 000	10 696	14 246				
Documentation générale	358	0	0				
is services extérieurs	15 055	14 821	15 459				
Personnel intérimaire	0	0	0				
Autres Honoraires	0	0	0				
Honoraires comptables	6 336	7 102	7 188				
Honoraire Avocat	1 500	0	0				
Frais d'actes et contentieux	0	301	0				
Publicité	2 131	2 151	2 142				
Annonces et insertions	0	0	0				
Cadeaux clientèle(muscu)	0	0	0				
Divers (canal sat., canal +)	821	821	850				
Partenariat sponsoring	0	0	0				
Transport administratif	35	27	26				
Dépl. Missions récept.	0	0	0				
Frais postaux	220	336	300				
Téléphone	3 492	2 958	3 740				
Portable	0	419	504				
Services bancaires	100	146	150				
Cotisations	420	560	560				

sident,

les membres du conseil d'administration,

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE

Reg. In. 13/07/2018

REGENERATION

BRIANCON CEDEX

BUDGET PRIMITIF 2018

EXERCICE 2018
SECTION FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes	38 454	36 375	38 601	76: Produits financiers	0	0	0
00 Taxe sur salaire	19 385	18 944	20 179				
00 Taxe apprentissage	1 478	1 438	1 554	76400 Rev. valeurs mob.placem.	0	0	0
00 Formation continue	4 591	4 290	4 891	765000 Escompte Obtenu	0	0	0
10 Partic format cont	0	0	0	767000 Produits Net s/ valeurs	0	0	0
20 Taxe Habitation	7 000	6 982	7 000	76800 Autres prod. financiers	0	0	0
00 Autres impôts et taxes (OM)	6 000	4 722	4 978				
10 Taxe professionnelle	0	0	0				
Charges de personnel	304 219	293 151	322 014	77 Produits exceptionnels	0	20	0
00 Salaire	217 300	211 393	228 485	771000 Produits except.	0	20	0
00 salaire (licenciem.)	0	0	0	771800 Autres produits except.(Debet°	0	0	0
00 congé payé	0	-5 288	0	772000 Prod. exploit. / ex. ant.	0	0	0
10 Indemnités	0	0	0	772700 Prod. except/ ex. ant.	0	0	0
30 Avantages en nature	0	0	0	775000 Prod. cession immobili.	0	0	0
Remb/rémunérations	0	0	0	777000 Subv.invest.au resultat	0	0	0
00 Sécurité sociale	53 604	53 312	57 369	778100 Remb. Détériorations	0	0	0
00 Retraite	16 534	16 092	17 326	778800 Autres prod. except.(estienne)	0	0	0
30 Adrea Mutuelle	0	2 877	3 069	778000 Produits exceptionnels	0	0	0
00 Chômage	8 692	8 482	9 254				
00 Prévoyance	6 992	4 210	5 506				
00 Charge CP	0	-2 100	0				
00 Médecine du travail	1 097	1 172	1 005				
00 Autres chges perso(licenciet)	0	3 000	0				
Autres charges de gestion	139	390	141	78 Reprises sur provisions	0	0	0
00. Redevances, concessions	139	138	138				
00 Créances irrécouvrables	0	0	0	787000 Reprises / provisions	0	0	0
00 Charges diverses	0	252	3	781500 Reprise prov risq & charge	0	0	0
Charges financières	0	0	0	781740 Créances	0	0	0
00 Intérêts des emprunts	0	0	0				
Charges exceptionnelles	0	150	0	Transfert charges d'exploit.	9 747	19 607	12 804
00 Charges exceptionnelles/6718	0	0	0				
30 Pénalité Amende	0	150	0	790000 Transfert de charges(cms+delou	5 000	5 488	3 300
30 Charges except/ex.ant.	0	0	0	791000 Loyer Lachaize	0	0	4 800
30 Val.comp.él.act.cédés	0	0	0	791100 Avant.nature	4 747	4 080	4 704
70 Autres charges exceptionn.	0	0	0	791200 Indemn.journ.	0	5 238	
30 Imm. Corporelles	0	0	0	791300 Avantage nature logement		4 800	
Dot. Amort. et provisions	7 897	7 955	8 287				
10 Dot.amort.des immo.	0	0	0				
30 Dot. prov. pour risques	0	0	0				
20 immo. Corporelles	7 897	7 672	8 287				
30 stock et en cours	0	283	0				
	0	0	0	Excédent reporté	0	0	0
Excédent	0	0	0	Déficit reportable	0	11 088	0
	539 660	562 679	592 585		539 660	562 679	592 585

Président,
JIER Yvon

ANTURE Bruno

ADE Jacques

BORGIS Francis

DU CHAFFAUT Gilles

JIMENEZ Claude

VALDENNAIRE Catherine

les membres du conseil d'administration,

BOURBON Christian

FABRE Mireille

LIBERELLE Marc

VERSTRAET Grégory

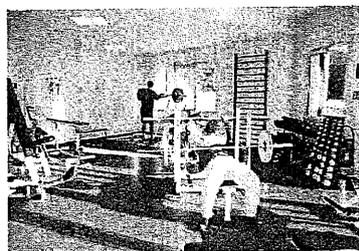
CIUPPA Marcel

GRYZKA Romain

ROMAIN Manu



7 - LA SALLE DE MUSCULATION



Présentation

Avant 2001, le CIPPA possédait une petite salle de musculation aménagée de façon sommaire, elle se situait dans une salle en sous-sol du bâtiment d'hébergement.

Devant l'attrait important que représente une salle de musculation pour les stagiaires du CIPPA, lors de la réalisation de l'extension nous avons intégré dans celle-ci la réalisation d'une salle de musculation.

Une étude de l'équipement a été réalisée conjointement avec des entraîneurs nationaux (kayak, ski, karaté etc..) et avec le responsable du centre médico-sportif.

Un matériel de gamme professionnelle de la marque TECHNOGYM et CONCEPT équipe la salle d'une superficie de 180 m².

Deux saunas de grande capacité ont également été réalisés.

En 2002, la salle était ouverte aux stagiaires du CIPPA, à quelques clubs locaux et au fil du temps l'ouverture s'est faite de façon plus marquée vers le public Briançonnais.

Les stagiaires du CIPPA restent prioritaires sur l'utilisation de la salle.

La ville de Briançon avait dans les années antérieures une salle de remise en forme gérée par un employé municipal, ce poste n'ayant pas été renouvelé lors de son départ à la retraite un manque existait dans ce domaine.

D'où le succès immédiat obtenu par la fréquentation de la salle.

Un emploi jeune a été dans un premier temps mis à la disposition de la salle, mais très vite le CIPPA a dû prendre entièrement à sa charge le salaire du personnel de la salle.

Ensuite une autre salle privée s'est ouverte sur Briançon et la clientèle s'est partagée entre les deux structures.

Le chiffre d'affaire réalisé sur les trois dernières années.

ANNEE	CA TTC
2005	30 019
2006	32 655
2007	28 178
2008	30 357
2009	29 963
2010	25 848
2011	23 075
2012	25 787
2013	24 809
2014	22 958
2015	17 022
2016	944 (nouvelle formule de fonctionnement)

2017	3 350
------	-------

En fin d'année 2015, le président du Conseil d'administration, après avoir effectué une analyse de rentabilité de la salle depuis son ouverture, a décidé d'adopter un autre mode de gestion de la salle. L'animatrice de la salle de musculation, après proposition d'une réinsertion sur un autre poste de travail a souhaité être licenciée.

Un licenciement pour raison économique a donc été effectué.

La salle est mise à disposition des utilisateurs sous la forme d'une location, pour les personnes ayant le diplôme requis pour encadrer des activités de musculation.

ANEXES

Annexe 1 – Les Statuts



REGIE AUTONOME DU CENTRE D'OXYGENATION DE BRIANCON (Centre International de Préparation Physique en Altitude)

STATUTS

ARTICLE 1

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

D'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,

De faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,

D'assurer :

- l'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- l'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.
- la mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.
- l'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.
- l'accueil des sportifs Briançonnais, dans les installations du Centre.

ARTICLE 2

La commune de Briançon mettra à la disposition de la régie, par voie de convention, les biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement.

La dite convention précisera en outre la répartition des charges afférentes à ce bien entre la Commune et la régie.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE**ARTICLE 3**

La régie est administrée par un conseil d'administration et un directeur.

**Chapitre 1
CONSEIL D'ADMINISTRATION****ARTICLE 4**

Le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Les membres du conseil d'administration seront désignés par délibération du conseil municipal sur proposition du Maire.

Ils sont relevés de leurs fonctions par la même autorité. Les membres du conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civiques et politiques.

Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'administration.

ARTICLE 5

Les autres membres du conseil d'administration seront choisis parmi les personnes s'intéressant particulièrement à la promotion sur Briançon, des activités physiques, sportives, culturelles, touristiques et de santé.

ARTICLE 6

Les membres du conseil d'administration ne peuvent :

- prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises en rapport avec la Régie,
- occuper une fonction dans ces entreprises,
- assurer une prestation pour ces entreprises,
- prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'administration à la diligence de son président, soit par le préfet, agissant de sa propre initiative ou sur proposition du maire.

ARTICLE 7

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour la durée du mandat municipal.

En cas de démission, de déchéance ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de l'intéressé, et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle qui restait à courir pour le membre remplacé.

ARTICLE 8

Le conseil d'administration élit en son sein un président et un vice-président.
Le président et le vice-président sont élus pour la durée de la mandature municipale.

ARTICLE 9

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois sur convocation de son président. Il est en outre, réuni chaque fois que le président le juge utile, ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté par le président.

Toute convocation est faite par le président, adressée par écrit et à domicile, huit jours francs avant la date de la réunion sauf convocation exceptionnelle.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

Le directeur de la régie assiste aux séances avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

ARTICLE 10

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice sont présents physiquement.

Dans le cas contraire, un procès-verbal de carence est dressé par le président qui le joint à la convocation de la réunion suivante qui devra se tenir à trois jours d'intervalle au moins. Au cours des séances convoquées dans ces conditions, le conseil peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

ARTICLE 11.

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites.
Toutefois, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour se rendre aux réunions du conseil d'administration peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les mêmes conditions définies

par les articles 9,10 et 31 du décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

ARTICLE 12

Le président du conseil d'administration adresse au sous-préfet, dans les huit jours, une expédition des délibérations du conseil.

ARTICLE 13

Le conseil d'administration délibère sur toutes questions intéressant le fonctionnement de la régie.

Chapitre 2 DIRECTEUR

ARTICLE 14

Le directeur de la régie est nommé par le président sur proposition de l'exécutif local.
Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions.

ARTICLE 15

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, représentant européen, conseiller général au conseil municipal conféré dans la ou les collectivités intéressées.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration de la régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

ARTICLE 16

Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, le fonctionnement de la régie. A cet effet :

- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration.
- il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant l'agent comptable.
- il passe, en exécution les décisions du conseil d'administration, tous actes, contrats, traités et marchés.
- il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires.
- il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le préfet.
- il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.
- il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution de recettes et dépenses.

Chapitre 3 AGENT COMPTABLE

ARTICLE 17

Les fonctions d'agent comptable, chef de la comptabilité générale, sont confiées soit à un comptable direct du Trésor, soit à un agent comptable spécial. Ce dernier est nommé par le préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier-payeur général ; il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité et avec l'approbation du trésorier-payeur général, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qui constituent ses fondés de pouvoir par une procuration régulière.

ARTICLE 18

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qu'il constitue ses fondés de pouvoir.

L'agent comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité.

Il est soumis, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics envers du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. L'agent comptable est placé sous l'autorité du directeur, sauf pour les actes qu'il accomplit sous sa responsabilité propre en tant que comptable public.

Il est astreint à fournir un cautionnement dont le montant est fixé par le préfet après avis du directeur et du trésorier-payeur général.

ARTICLE 19

L'agent comptable est, sous sa responsabilité propre, chargé :

- de la perception des recettes,
- du paiement des mandats émis par le directeur,
- de la tenue de la caisse et du portefeuille.

L'agent comptable a seul qualité pour opérer tout maniement de fonds ou de valeurs. Il veille à la conservation des droits de la régie et au recouvrement des revenus et créances de toute nature.

Il prend en charge les ordres de recettes émis par le directeur.

ARTICLE 20

Le directeur peut, ainsi que le président du conseil d'administration, prendre connaissance à tout moment dans les bureaux du comptable des pièces justificatives des recettes et des dépenses et des registres de comptabilité. Il peut recevoir des copies des pièces de comptabilité.

ARTICLE 21

Toute saisie-arrêt ou opposition sur les sommes dues par la régie, toute signification de cession ou de transport de ces sommes et toute autre signification ayant pour objet d'en arrêter le paiement sont faites entre les mains de l'agent comptable.

ARTICLE 22

Les comptes de l'agent comptable sont justiciables de la Cour des Comptes.

L'agent comptable est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Le préfet reçoit communication des rapports de contrôle des membres de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Il peut faire contrôler les opérations et les écritures de la régie par un délégué qu'il désigne à cet effet.

**TITRE II
FONCTIONNEMENT****ARTICLE 23**

Les dispositions générales de fonctionnement, le régime financier, l'établissement du budget et la tenue de la comptabilité, tels qu'ils résultent des articles R 2221-35 à R 2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont applicables à la présente régie.

**TITRE III
FIN DE LA REGIE**

Les dispositions qui résultent des articles R 2221-71 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Briançon, le 5 juillet 2002

Annexe 2 – Projet éducatif du CIPPA**PROJET EDUCATIF DU CENTRE INTERNATIONAL DE PREPARATION
PHYSIQUE EN ALTITUDE DE BRIANCON (Hautes Alpes)
(Agrément Jeunesse et sport et Education Nationale)**

De par ses objectifs définis dans ses statuts, le C.I.P.P.A se doit de présenter un projet éducatif et participe ainsi à l'éducation sportive de ses stagiaires.

La vertu éducative du sport reste encore trop méconnue aussi le C.I.P.P.A tente avec ses moyens de faire comprendre et connaître cette vertu.

Pour ce faire il développe l'accueil, l'hébergement et la restauration des jeunes stagiaires en valorisant les points suivants :

Le sport des effets bénéfique pour la santé

Le sport permet un équilibre bénéfique pour l'individu, il permet de se libérer, de s'épanouir, et d'évacuer un éventuel stress quotidien. Nous sensibilisons nos stagiaires sur le mode d'une nutrition saine et équilibrée à mettre en œuvre afin d'atteindre le meilleur d'eux-mêmes pour atteindre la performance sportive adaptée à leur propre niveau.

Un lien étroit avec le responsable et les médecins du centre médico sportif nous permette d'atteindre cet objectif.

Le Centre médico sportif est intégré dans les infrastructures du CIPPA.

Développement d'une hygiène de vie, pour soi mais aussi par la vie communautaire, où chacun doit respecter l'autre.

Intervention des spécialistes du centre médico sportif afin de sensibiliser nos jeunes stagiaires sur les pratiques destructives connues dans le sport (drogue, violence, la triche dans le sport.....)

Sensibilisation sur la connaissance de son corps par l'intervention du responsable de la salle de remise en forme mise à disposition de nos stagiaires.

Le sport une école de la vie

Sensibilisation de nos stagiaires aux notions d'effort, de courage, de goût du risque, de persévérance, de maîtrise et de dépassement de soi. Le sport est essentiel au développement personnel de l'individu.

Développement du respect de l'être humain quel que soit leur âge ou leur situation.

L'accueil des stagiaires au C.I.P.P.A, permet et favorise la pratique de la vie en groupe dans le respect de la personnalité et des droits humains de chacun.

Le sport, une chance pour la cohésion sociale.

Le sport doit être un élément fort de cohésion sociale. Une tarification adaptée permet d'accueillir des associations dont les ressources financières sont faibles et qui s'adressent à des jeunes pouvant ainsi pratiquer une activité sportive.

Il est important que le sport reste un espace unique de sociabilité où les stagiaires de toutes conditions, de toutes origines et de tous milieux sociaux, se rencontrent et partagent les mêmes efforts et les mêmes émotions.

Le sport et les handicapés.

Le C.I.P.P.A est sensible à l'accueil des handicapés physiques pratiquant des activités sportives. C'est ainsi que le centre est aménagé afin d'accueillir dans les meilleures conditions ces stagiaires. Qui, lorsqu'ils sont présents dans le centre font partager aux autres stagiaires des vertus de courage qui sont très fortes.

Les échanges au sein de l'établissement

Le réceptif de plusieurs stages durant la même période permettent de faire communiquer les jeunes ainsi que leur encadrement sur le fonctionnement de leur propre discipline sportive. Ces échanges sont très fructueux et chacun s'en trouve enrichi.

Découverte de l'environnement montagnard

Par l'activité sportive les jeunes stagiaires découvrent la nature montagnarde et sont sensibilisés à la nécessité de la respecter et de la protéger.

C'est en véhiculant ces valeurs éducatives au sein de notre établissement que nous souhaitons transmettre à nos stagiaires les véritables vertus de l'activité sportive.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704103-DE
Regu le 12/07/2018